

L'interaction médicamenteuse

L'ANSM définit ainsi l'interaction médicamenteuse : « **Pour être retenue, une interaction doit avoir une traduction clinique significative, décrite ou potentiellement grave, c'est-à-dire susceptible de provoquer ou de majorer des effets indésirables, ou d'entraîner, par réduction de l'activité, une moindre efficacité des traitements.** »

Fiche réalisée par le groupe de travail de l'URPS Infirmiers HDF
2020 - 2022

Sources :

Rev Méd Suisse, 2009, M.HODEL; D.GENNE, *antibiothérapies : interactions médicamenteuses et alimentaires*

En ligne , site internet ANSM :

<https://ansm.sante.fr/documents/referance/thesaurus-des-interactions-medicamenteuses-1>

URPS Infirmiers Hauts-de-France

11, Square Dutilleul

59800 Lille

03.20.14.22.15

contact@urps-infirmiers-hdf.fr

UNE PRATIQUE SOIGNANTE ENGAGÉE
Le bon usage des antibiotiques

Contraception et antibiotiques



En partenariat avec :

Financé par :



La plupart des antibiotiques utilisés dans une situation courante n'ont pas d'effet démontré sur l'efficacité de la pilule contraceptive.

La Rifampicine, inducteur enzymatique puissant, agit sur les cytochromes en accélérant l'élimination de la pilule contraceptive. Ces enzymes métabolisent d'innombrables substances, dont les antibiotiques, en les rendant hydrosolubles pour permettre leur élimination par voie rénale principalement.

Céphalosporines
Macrolides
Cloxacilline
Tétracyclines
Pénicilline



Diminuent l'absorption des hormones et entraînent une diminution de l'efficacité de la contraception orale

D'où la nécessité de la mise en place de mesures contraceptives additionnelles.

Les interactions médicamenteuses : quels médicaments et quels mécanismes ?

Il s'agit, plus simplement, de médicaments susceptibles d'interagir entre eux de manière néfaste. L'ANSM classe ces interactions médicamenteuses en quatre catégories (en niveau de gravité décroissante):

- la contre-indication, qui est le niveau le plus grave,
- l'association déconseillée,
- la précaution d'emploi,
- l'addition d'effets indésirables*.

Concernant les interactions médicamenteuses avec la contraception orale, elles peuvent être de deux types:

- soit c'est le médicament qui influence le contraceptif (en augmentant ou en diminuant le taux d'hormones contraceptives),
- soit c'est le contraceptif qui modifie la métabolisation du médicament.

Tous les contraceptifs oraux présentent des interactions médicamenteuses avec les inducteurs enzymatiques pouvant diminuer l'efficacité contraceptive de la pilule pendant le traitement et un cycle après l'arrêt du traitement :

- certains antibiotiques antituberculeux (rifabutine, rifampicine) la griséofulvine, le bomsentan, le modafinil, le vémurafénib et les antirétroviraux**.

Cependant les fabricants conseillent souvent de considérer une contraception autre qu'hormonale en cours de traitement par antibiotique*** : associer un préservatif à la contraception hormonale ou la remplacer par un dispositif intra-utérin au cuivre.

La rifampicine (Rifadine®, Rimactan®) est connue pour réduire l'efficacité de la pilule œstro-progestative par un mécanisme précis : elle agit sur les cytochromes, des enzymes impliquées dans l'assimilation des médicaments par le foie. D'autres antibiotiques – comme l'amoxicilline (Augmentin®), l'ampicilline (Unacim®) ou les tétracyclines (doxycycline, lysocline) – ont tendance à diminuer l'absorption des hormones.

"Un mécanisme suspecté est la perturbation de la flore intestinale par les antibiotiques qui influencerait l'absorption hormonale", souligne un article paru dans la Revue Médicale Suisse.

La plupart des prescriptions d'antibiotiques sont toutefois épargnées par ce risque. Ainsi, la Haute Autorité de Santé (HAS) ne juge pas nécessaire de prendre une deuxième contraception dans la majorité des cas.



*En ligne , ANSM : <https://ansm.sante.fr/documents/referenc/thesaurus-des-interactions-medicamenteuses-1>

**Idem

***Rev Méd Suisse, 2009, M.HODEL; D.GENNE, antibiothérapies : interactions médicamenteuses et alimentaires